

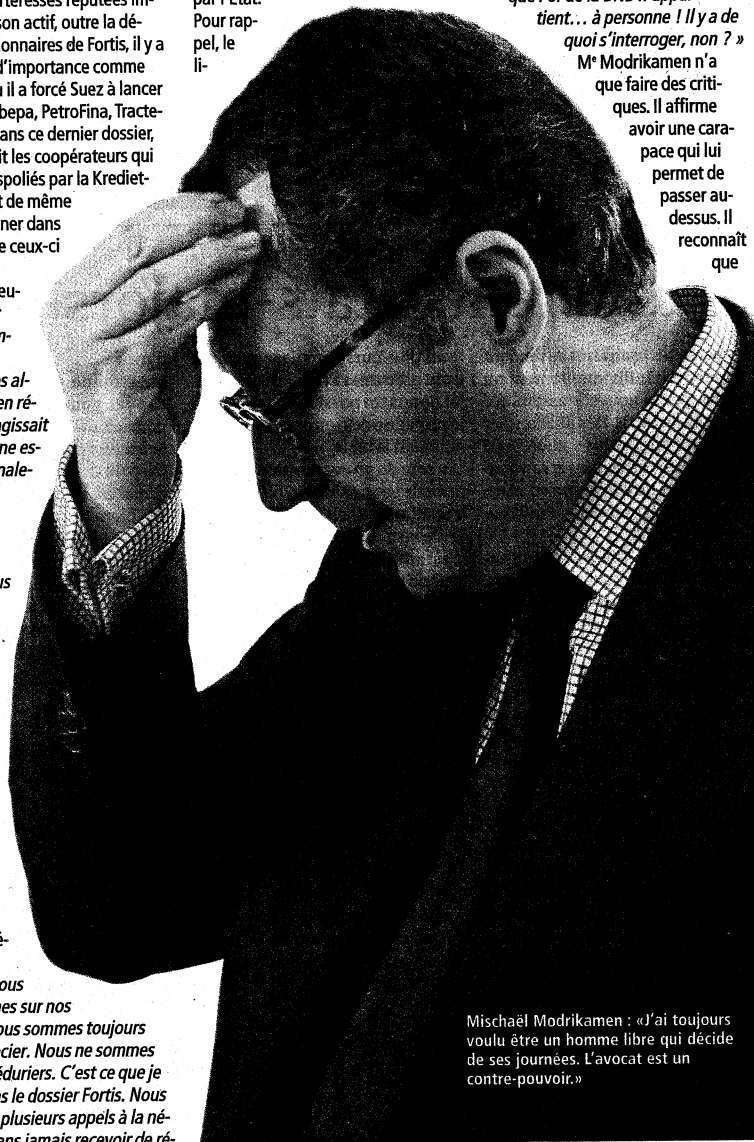
Qui est vraiment M^e Modrikamen, l'homme qui fait trembler Fortis depuis des mois ?

L'homme ne laisse personne indifférent. Certains le portent au pinacle, en défenseur de la veuve et de l'orphelin, les autres le vouent aux gémonies, stigmatisant sa médiatisation excessive, ses « coups de force ». Mais qui est Mischaël Modrikamen, l'avocat qui fait trembler Fortis depuis des mois ? D'abord et avant tout un juriste de 42 ans, qui n'hésite pas à se faire des ennemis lorsqu'il défend une cause. A Boitsfort, il reçoit chez lui — où sont aussi situés les bureaux de son cabinet d'avocats, qui emploie une dizaine de collaborateurs — autour d'un large feu ouvert où le bois crépite. Très vite, on comprend que le décor « cosy » est à l'image du personnage. L'homme qui a fait tomber le gouvernement Letermé — ce dont il se défend — est un bon vivant. « *Oui j'aime la vie* », déclare-t-il d'emblée. Son modèle : Winston Churchill. « *Un homme complet, décidé, mais qui savait vivre et était doté d'un réel sens de l'humour. Ma vie est organisée autour de cette philosophie de vie* ». S'il a fait ses premières armes dans un grand cabinet international, Mischaël Modrikamen a toujours voulu voler de ses propres ailes et avoir un cabinet de petite taille. « *Notre taille nous donne une liberté d'indépendance que de grands cabinets internationaux n'ont pas. Chez nous, il n'y a pas de conflits d'intérêts* », précise-t-il, non sans se réjouir que cette position « *permet de se faire plaisir. Je tiens à cette liberté* ». De fait, si l'affaire Fortis a mis le cabinet Modrikamen sous les feux de la rampe, elle ne constitue que la partie visible de ses activités. « *Nous sommes devenus les leaders en matière de contentieux financiers, mais nous traitons aussi des dossiers dans le domaine des fusions/acquisitions et dans celui du conseil aux entreprises* ». Pour M^e Modrikamen, ce qui distingue son équipe c'est avant tout la créativité juridique et la simplicité. « *Nous ne nous prenons pas la tête. Il importe d'aller à l'essentiel, sans complexité inutile. Tout l'art est là* ». Et de regretter que de moins en moins d'avocats sont, à ses yeux, capables de plaider simplement certains dossiers. A cet égard, il cite le dossier Fortis où, en référé, les parties adverses avaient déposé des

conclusions de 400 pages alors que les conclusions remises par son équipe tenaient sur 75 pages ! De toute évidence, l'homme aime les défis. « *Il ne faut pas se laisser séduire par une opinion dominante. Je n'ai jamais pris pour acquis ce qui semble établi* ». De là vient son côté trublion qui le pousse à se lancer à l'assaut de forteresses réputées imprenables. A son actif, outre la défense des actionnaires de Fortis, il y a des dossiers d'importance comme Electrabel (où il a forcé Suez à lancer une OPA), Cobepa, PetroFina, Tractebel et Cera. Dans ce dernier dossier, où il défendait les coopérateurs qui s'estimaient spoliés par la Kredietbank, il a tout de même réussi à ramener dans l'escarcelle de ceux-ci la somme de 3 milliards d'euros ! « *Ce fut un dossier emblématique. Nous sommes allés trois fois en référé, car il s'agissait vraiment d'une escroquerie. Finalement, nous avons gagné au fond et nous avons négocié. Nous défendions 500 coopérateurs et finalement les 450 000 coopérateurs de Cera ont profité des résultats obtenus* ». Car s'il est un principe sur lequel il insiste, c'est celui de la négociation. « *Même si nous restons fermes sur nos positions, nous sommes toujours prêts à négocier. Nous ne sommes pas de procéduriers. C'est ce que je regrette dans le dossier Fortis. Nous avons lancé plusieurs appels à la négociation, sans jamais recevoir de ré-*

ponse de la part du gouvernement ». Si dans bien des cas, les actions menées ont abouti à un succès, il en est une qui reste comme une ombre au tableau : le dossier de la Banque nationale de Belgique. Elle n'émeut pourtant pas l'avocat qui s'est attaqué à ce qu'il estime être une spoliation des actionnaires par l'Etat. Pour rappel, le li-

tige — datant de 2003 — portait sur la propriété de l'or détenu par la BNB, que l'Etat estimait être sa propriété. « *On a essayé de réécrire l'Histoire. Avant 1948, la BNB était une entreprise privée et l'or avait été acheté par celle-ci avant guerre. Nous avons été déboutés, mais le jugement laisse perplexe puisqu'il dit que l'or de la BNB n'appartient... à personne ! Il y a de quoi s'interroger, non ?* » M^e Modrikamen n'a que faire des critiques. Il affirme avoir une carapace qui lui permet de passer au-dessus. Il reconnaît que



Mischaël Modrikamen : « J'ai toujours voulu être un homme libre qui décide de ses journées. L'avocat est un contre-pouvoir. »

si certains confrères l'appuient et le soutiennent discrètement, il en est d'autres qui le jalouent, le critiquent et pensent qu'il profite des dossiers médiatiques pour se faire connaître. De fait, certains estiment, dans l'anonymat, qu'il en fait trop. D'autres reconnaissent que pour concurrencer les grands cabinets, il faut qu'il fasse parler de lui. « *Nous sommes dans une niche, c'est vrai. Ce que d'aucuns jalouent, c'est notre indépendance. Dans les grands cabinets internationaux, on n'aurait pas pu agir comme nous l'avons fait. Mais, je tiens à dire que j'ai toujours agi en parfait respect des règles déontologiques* ». Dans le dossier Fortis, certains hommes politiques l'on a traité d'irresponsable. Sa réaction ? « *Mes collaborateurs et moi-même avons l'impression de faire notre métier. Nous appelons au dialogue depuis un mois et demi. Tous les éléments démontrent qu'il n'y a aujourd'hui plus péril en la demeure. Mais quand des politiciens viennent sur un plateau de télévision affirmer que si les actionnaires votent contre l'accord renégocié avec BNP, ce sera le chaos, ils jouent aux pompiers-pyromanes. Qui est dès lors irresponsable ?* ». Et l'homme n'est pas prêt à revoir sa position sur l'accord soumis au vote des actionnaires, ce mercredi. « *On nous propose un marché de dupes. Nous avons donc raison de maintenir notre position de voter « non ». Il faut de l'ambition, nos hommes et femmes politiques n'en ont pas ! Quand on parle d'un accord, il doit satisfaire toutes les parties. Toutes les analyses et expertises démontrent que Fortis Banque représente en taille 40 % de BNP Paribas. Et l'Etat apporte le tout à la banque française en contrepartie de 7 % du capital de cette dernière. Vous trouvez cela normal ?* ». Fortis ne sera en tout cas pas son dernier combat, même s'il ramène ce dossier à sa juste valeur : « *Je fais le métier que j'ai toujours voulu faire. J'ai toujours voulu être un homme libre qui décide de ses journées. L'avocat est un contre-pouvoir. C'est celui qui se dresse pour défendre une cause. Mon métier est fait de contradictions, c'est pourquoi il faut prendre de la distance et relativiser.* »

Jean-Jacques Durré